



AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025 À 18H30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le jeudi 11 septembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 5 septembre 2025.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

ABED Yamina, ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BARDY Patrick, BASCOUL Michel, BELART Xavier, BELLOTTI Emma, BOUISSET Cyrielle (jusqu'au point 32), BREHON Bruno, BRETTE Anne-Marie, CALMON Julien, CARLESSO Christine, CAZAL Philippe, CESAR Jean-Paul, CLERGUE Guy, COUSIN Sylvie, DAUZATS Christine, DUIN-MOYA Marie-Pierre, GIARDINA Vincenzo, HUYNH-VAN Nathalie, JULES Jean-Claude, KAISER Stéphanie, KALPAKDJIAN Serge, LEBESSOU Claude, MALLARD Michelle, MALQUIER Bertrand, MAZOUNI Mohamed, PAIRO Jacques, PARRA Éric, PENET Yves, PETROVIC Milanka, PINET Marie-Christine, PONS-PELOFY Sophie, RAPINAT Évelyne, ROBIN Florian, RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, VICO Alain, VITASSE Florence

Absents ayant donné procuration :

BOUISSET Cyrielle (à BRETTE Anne-Marie à partir du point 33), GUENFICI Alexandre (à CALMON Julien), MARTIN LAVAL Dominique (à RAPINAT Évelyne)

Absents excusés :

BIROCHEAU Virginie, DARAUD Jean-François, MONTÖR Rabiye, THIVENT Viviane

*Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT*

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025 | 6 |
| 2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES..... | 6 |
| 3 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 22 | 7 |
| 4 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 22 DPA DPB DPC..... | 7 |
| 5 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 26 | 7 |
| 6 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 27 | 7 |
| 7 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AC 123..... | 7 |
| 8 - RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE..... | 11 |
| 9 - INTERCOMMUNALITÉ - RGPD - DPO – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE - MISSION DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES | 12 |
| 10 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX..... | 12 |
| 11 - COMMANDE PUBLIQUE - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PRINCIPE DU RECOURS À UNE CONCESSION DE SERVICE SOUS FORME DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DU GAZ | 12 |
| 12 - COMMANDE PUBLIQUE - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SOUS-TRAITÉS D'EXPLOITATION DE LA PLAGE NATURELLE CONCÉDÉE | 13 |
| 13 - FINANCES - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2025 - BUDGET PRINCIPAL..... | 13 |
| 14 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES OU ÉTEINTES..... | 13 |
| 15 - FINANCES - TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS 2026..... | 14 |
| 16 - FINANCES – ASSUJETTISSEMENT À TVA DES VENTES DE BOIS - CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ SOUMISE À LA TVA AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL PAR DÉROGATION AU PRINCIPE D'INDIVIDUALISATION DANS UN BUDGET ANNEXE..... | 14 |
| 17 - FINANCES - ZAC DES BERGES DE LA ROBINE – GARANTIE D'EMPRUNT ALENIS | 14 |



| | |
|--|----|
| 18 - URBANISME - ZAC BERGES DE LA ROBINE - SECTEUR PARC DES EXPOSITIONS AUTORISATION DE VERSEMENT DIRECT À L'AMÉNAGEUR DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR LA DÉCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU PLUVIALE ET LA GESTION INTÉGRÉE | 15 |
| 19 - URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT LE GRAND NARBONNE / VILLE DE NARBONNE - PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES (PTZC) | 15 |
| 20 - URBANISME - LUTTE CONTRE LA CABANISATION - CONTRÔLE DES DIVISIONS FONCIÈRES DANS LES SECTEURS NÉCESSITANT UNE PROTECTION PARTICULIÈRE..... | 16 |
| 21 - FONCIER - CESSION – EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - RUE DU BOURBONNAIS - M. LABICH | 16 |
| 22 - FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - IMPASSE MORANE - M. MESTRE ET MME DUCHEMIN | 17 |
| 23 - FONCIER - CESSION DES PARCELLES AP 464P ET AP 468 – ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - ALENIS | 17 |
| 24 - FONCIER - ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 8 RUE DU BOURGET - PARCELLE AT 476 | 17 |
| 25 - FONCIER - SERVITUDE DE PASSAGE AÉRIEN – PARCELLE CADASTRÉE AV 596 SISE RUE PRISCILLE DE CATELLAN | 18 |
| 26 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE - QUAI VALLIÈRE - CRÉATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE | 19 |
| 27 - FONCIER - CONVENTION POUR LA TRAVERSÉE DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ – CONDUITE DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES..... | 19 |
| 28 - FONCIER - DÉNOMINATION DE VOIES ET GIRATOIRES | 20 |
| 29 - ANIMATION – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE - FESTIVAL BARQUES EN SCÈNE | 20 |
| 30 - ANIMATION – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE - FESTIVAL LES NATUR'AILES..... | 20 |
| 31 - BÂTIMENTS – RECONQUÊTE PAYSAGÈRE DU SITE DES MARAIS DU NARBONNAIS – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NARBONNE AU TITRE DU PROGRAMME FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES « FONDS VERT » | 20 |
| 32 - BÂTIMENTS – RECONQUÊTE PAYSAGÈRE DU SITE DES MARAIS DU NARBONNAIS – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NARBONNE AU TITRE DU « CONSERVATOIRE DU LITTORAL »..... | 21 |
| 33 - SOLIDARITÉ - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR L'INCENDIE DES CORBIÈRES..... | 21 |
| 34 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE NARBONNE ET AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE NARBONNE | 23 |
| 35 - ASSOCIATIONS - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AUDE | 23 |
| 36 - ASSOCIATION - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) | 25 |



| | |
|--|----|
| 37 - SPORT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA SASSP RACING CLUB NARBONNAIS | 26 |
| 38 - SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU NARBONNE HANDBALL..... | 27 |
| 39 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)..... | 28 |
| 40 - RÉGIES - DÉPLACEMENT DES MARCHÉS DE PLEIN VENT À L'OCCASION DES FÉERIES DE NOËL 2025 | 28 |
| 41 - COMMERCES - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2026 | 28 |
| 42 - COMMERCE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION - BAIL COMMERCIAL 5 RUE DU PONT DES MARCHANDS (PARCELLE CADASTRALE AC N°126)..... | 29 |
| 43 - PATRIMOINE - CONVENTION DE MANDAT AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME POUR LA VENTE DU PASS MUSÉES NARBONNE..... | 29 |
| 44 - PATRIMOINE - ACCEPTATION DU DON D'UNE BORNE MILLIAIRE | 30 |
| 45 - PATRIMOINE - ACCORD POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU PALAIS DES ARCHEVÈQUES ET DE SES ABORDS | 30 |
| 46 - COEUR DE VILLE - AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU GRAND NARBONNE 2023-2025 ENTRE L'ÉTAT, L'ANAH, LE DÉPARTEMENT, LA VILLE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE | 31 |
| 47 - COEUR DE VILLE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE..... | 31 |
| 48 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - SYADEN – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN ÉCLAIRAGE PUBLIC - RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR DES PLAGES | 32 |
| 49 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - SYADEN - EFFACEMENT BT RUE DES PÊCHEURS - TRANCHE 2 - POSTES OCEANIS / CAPOUNADES ET ECLIPSE - AVENANT | 32 |
| 50 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE POUR L'ANNÉE 2025 | 33 |
| 51 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINÉ PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2025..... | 33 |
| 52 - CITOYENNETE – POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION GRAND NARBONNE /VILLE - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTIONS 2025 | 33 |
| 53 - CITOYENNETE – POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE - DPV – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTIONS 2025 | 34 |
| 54 - CITOYENNETE – POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES..... | 34 |
| <i>Yamina ABED</i> | 34 |



| | |
|--|----|
| 55 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DU GRAND CASTELOU AU PROFIT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE (PNRNM)..... | 35 |
| <i>Alain VICO</i> | 35 |
| 56 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN ENGIN TRACTOPELLE CATERPILLAR | 35 |
| <i>Guy CLERGUE</i> | 35 |
| 57 - RAPPORT ANNUEL - RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BRL - EXERCICE 2024..... | 35 |
| <i>Bertrand MALQUIER</i> | 35 |
| 58 - RAPPORT ANNUEL - RAPPORT ANNUEL 2024 DES MANDATAIRES - ALENIS..... | 36 |
| <i>Guy CLERGUE</i> | 36 |
| 59 - AMENAGEMENT - CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND NARBONNE DÉVELOPPEMENT | 36 |
| <i>Bertrand MALQUIER</i> | 36 |
| 60 - AMÉNAGEMENT - CONSTITUTION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE) ALENIS PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) ALENIS ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND NARBONNE DÉVELOPPEMENT..... | 39 |
| <i>Bertrand MALQUIER</i> | 39 |
| 61 - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE, LE GRAND NARBONNE ET LA VILLE DE MYKOLAÏV | 40 |
| <i>Bertrand MALQUIER</i> | 40 |
| 62 - GRANDS PROJETS - DÉPLACEMENT D'UN MONUMENT AUX MORTS | 41 |
| <i>Sophie PONS-PELOY</i> | 41 |
| 63 - GRANDS PROJETS - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE - REQUALIFICATION DURABLE DU COEUR DE NARBONNEPLAGE - TRANCHE 2 | 41 |
| <i>Sophie PONS-PELOY</i> | 42 |

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PEZO – DGA, M. Lucas BRUN, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Aurélie VITAL, Mme Stéphanie SURJUS, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil municipal. Je vais procéder à l'appel de vos noms pour vérification du quorum.

Y a-t-il des procurations qui ne nous sont pas parvenues ? Non, on est bon. Avant de commencer, je vous annonce que nous avons retiré la délibération n°51 – qui n'était pas mûre – sur la convention



avec VEOLIA pour le linéaire d'eau. Et dans la délibération n°59, un paragraphe a été sorti, puis ajouté. Vous avez la nouvelle pagination de la délibération n°59 dans vos pochettes, devant vous.

Concernant l'élection d'un secrétaire de séance, je vous propose Mme Évelyne RAPINAT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme RAPINAT est élue secrétaire de séance.

(Mme Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance.)

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Vous avez pris deux délibérations, Monsieur le Maire, le 30 juin dernier : deux emprunts qui retiennent particulièrement notre attention. Tout d'abord, c'est la décision 2025-0174D pour un emprunt de 2,2 M€ auprès de la Caisse d'Épargne à taux variable capé, destiné à financer des investissements. Notre question est : pourquoi avoir choisi un taux variable en cette période d'instabilité financière alors qu'un taux fixe offre une sécurité indispensable ? Et surtout, pour quels investissements précis ce prêt sera-t-il utilisé ? Deuxième décision, également pour un prêt, c'est la 2025-0175D qui est juste après. C'est un emprunt de 6,8 M€ auprès, me semble-t-il, de la Banque Populaire, cette fois au taux fixe de 3,4 %, pour financer la mise en place d'éclairages LED. Vous aviez indiqué en 2024 que vous ne dépasseriez pas un endettement correspondant à 10 années de capacité de désendettement. Or, ce seuil critique semble désormais inévitable mettant en péril la santé financière de notre commune. En 2024, la dette s'élevait déjà à 66,8 M€ exactement et c'était le niveau le plus élevé de ces 15 dernières années. Avec ces nouveaux emprunts d'un montant total de 6,8 M€ à combien s'élève aujourd'hui le montant total de la dette ?

Monsieur le Maire : Vous êtes dans la science-fiction et dans la polémique. Il n'y a rien de tout cela puisque vous avez déjà voté un Budget Primitif et un Débat d'Orientations Budgétaires a été fait – le prochain arrive incessamment sous peu – la dette est parfaitement maîtrisée. Elle est à hauteur de ce que nous avions annoncé, il n'y a pas de surendettement à la Ville de Narbonne. Preuve en sont nos taux très compétitifs ! S'agissant du premier emprunt, le taux est variable parce qu'il est capé et grâce à ce « garde-fou », nous avons des taux exceptionnels. C'est un prêt de trésorerie. Je vous l'avais déjà expliqué et nous le faisons chaque fois – c'est le même taux – en fin d'exercice pour couvrir les investissements portés. Ils sont remboursés très tôt et c'est pour cela qu'il n'y a pas de risque sur les marchés financiers. Sur le second, les 6,8 M€ à la Banque Postale, c'est la tranche ferme du marché global de performance énergétique. Marché global – je vous le rappelle – qui a quand même des vertus. Il n'est, certes, pas politique puisqu'il n'est pas visible ! Nous allons remplacer 40 %



du parc de la collectivité en LED ce qui correspond à des mats, des éclairages avec une télégestion pour nous permettre certes de faire des économies d'énergie, mais également d'anticiper les évolutions, parce que la gestion c'est de l'anticipation. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais en 2027 il n'y aura plus de production d'ampoules ancienne génération et donc, forcément, nos mats et nos ampoules ne seront plus changés. Nous faisons ce prêt dans le cadre du marché de performance globale. Là aussi, on vous l'avait expliqué. C'est très rationnel, vous endettez la collectivité par rapport à des économies futures sur les budgets de fonctionnement permises grâce aux économies d'énergie de la LED. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 22

4 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 22 DPA DPB DPC

5 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 26

6 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AB 27

7 - AFFAIRES JURIDIQUES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - RUE DU PONT DES MARCHANDS - AC 123

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Pour les délibérations 3, 4, 5, 6 et 7, je vais faire une explication commune et, bien évidemment, on votera individuellement chaque protocole transactionnel. S'agissant du plan de sauvetage du Pont des Marchands : dans un premier temps des travaux de consolidation structurelle qui partent des arcs additionnels jusqu'aux toitures ; 10 immeubles en situation d'interdiction définitive d'habiter compte tenu des risques qu'ils présentent pour la sécurité publique, et qui est justifiée par l'ensemble des experts. Nous avons reçu, avec M. le Sous-Préfet en représentant de l'État, Mme ALAUX et les différents services soit de l'État, soit de la collectivité Ville de Narbonne et Grand Narbonne l'ensemble de ces propriétaires sur le Pont des Marchands et nous avons proposé une alternative.

La première est une transaction amiable, en achat de gré à gré. La puissance publique doit récupérer la maîtrise d'ouvrage unique pour permettre la réhabilitation complète et pérenne de ce Pont des Marchands. Et l'alternative – puisqu'ils avaient jusqu'en début juillet pour se positionner – c'est une loi Vivien donc une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui va permettre l'expropriation. In fine, c'est la propriété totale que nous voulons conserver pour permettre les travaux dans de meilleures conditions. Chaque délibération concerne un des propriétaires. Nous avons obtenu 7 lots d'acquisition sur les 12. 7 lots acceptent une transaction amiable en fonction de l'accompagnement fait par France domaine pour les évaluations et qui concernent quatre propriétaires pour 7 lots.

La première délibération concerne le protocole transactionnel sur le lot AB 22, il s'agit de la famille



VIER FAJADET, l'ancienne NYMPHEA au 12 de la rue du Pont des Marchands, pour un prix de 61 525 €.
Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Monsieur le Maire, ce sera sur les quatre, je vais faire un tir groupé moi aussi afin d'être moins long et ce sera mieux pour les explications de la totalité. Le 24 août 2024, dans une vidéo diffusée très largement sur les réseaux sociaux, vous expliquez que la Ville avait dépensé un million d'euros pour conforter le Pont des Marchands et vous accusiez alors les propriétaires privés de négligence en affirmant que les Narbonnais n'auraient pas à payer pour leurs manquements – vous avez parlé de justice – et que ces propriétaires assumeraient la facture. Aujourd'hui, tout cela vole en éclat. En effet, les délibérations n°3 à 7 rappellent que le 7 juillet 2025 le tribunal administratif de Montpellier a tranché : le Pont des Marchands et ses renforts, c'est-à-dire les sous-faces des constructions, appartiennent à la Ville. Ce qui signifie que c'est à la Ville d'en assurer l'entretien et les réparations. Traduction concrète : les propriétaires privés ne paieront pas un centime. Vous l'avez vous-même reconnu dans un article de *L'Indépendant* – vous en avez fait beaucoup avant le 1^{er} septembre – en disant que cette décision ne vous surprenait pas. Dans ce cas, pourquoi avoir fait appel de cette décision, si ce n'est pour gagner du temps et brouiller les cartes ?

Vous présentez aujourd'hui ces protocoles transactionnels presque comme une victoire pour la Ville de Narbonne et pour le Grand Narbonne. Mais soyons clairs, c'est une très mauvaise affaire ! J'ai vraiment regardé. Maintenant je regarde quand il s'agit de France domaine ! Depuis une certaine affaire d'une maison qu'on a essayé de vendre pas cher, je regarde vraiment ces dossiers de manière très particulière. Et les immeubles que nous achetons sont dans un état de délabrement avancé, au point qu'ils auraient dû être cédés – je le dis clairement – à l'euro symbolique, comme cela se fait d'ailleurs dans de nombreuses villes confrontées à la rénovation des centres anciens. Je n'invente rien ! Et pourtant, non seulement vous les achetez cher, mais plus cher que l'estimation des domaines, pourtant déjà très généreuse puisque, dans ces dossiers, elle repose uniquement sur la surface en mètres carrés achetés et l'emplacement, pas l'état des bâtiments. On est bien d'accord !

Première parcelle : vous indiquez 61 525 €, estimation des domaines 53 500 €, en indiquant qu'on ne prend pas en compte l'état. Parcelle AB 22 DPA DPB DPC, c'est la famille SIRVEN : 290 000 € au lieu de 234 000 €, estimation des domaines. La famille SIRVEN a indiqué dans le dossier qu'il y a eu des calculs sur la destruction, je crois, de l'immeuble à 1,5 M€ et la rénovation de l'ensemble s'élèverait à 3 381 522 €. Je pense que ce sont eux qui ont donné ces chiffres et ces estimations précises. Cela veut dire qu'entre les travaux pour réhabiliter et le prix d'achat qui est déjà bien supérieur au prix des domaines, ce sont 3 671 000 € pour cet immeuble. Parcelle AB 26 : 88 000 € alors que les domaines l'ont évaluée à 79 000 €, coût des réhabilitations on n'en sait rien. Parcelle AB 27 : 90 000 € alors que les domaines l'estiment à 60 000 €. C'est encore la famille SIRVEN et il y a encore une estimation des travaux de réhabilitation pour 1 183 044 €. Cela fait une opération, achat plus réhabilitation, à 1 273 044 €. Parcelle AC 123 : 200 000 € alors que les domaines l'ont évalué à 162 000 € et on ne connaît pas le coût de réhabilitation. Total payé par la Ville de Narbonne pour tous ces achats : 729 525 €, estimation des domaines 588 500 €, un surcoût de 141 025 € avant même de commencer les travaux dont certains se chiffrent en millions, vous l'avez vu grâce aux estimations faites par les experts que la famille SIRVEN a fait intervenir. Rien que pour les biens de la famille SIRVEN, au niveau du montage – si on achète 380 000 € – pour l'ensemble de leurs biens et la rénovation, on est à 5 M€ au total.

Face à ces chiffres qui donnent le vertige, nos demandes sont simples et légitimes : pourquoi acheter ces immeubles à ce prix alors qu'ils sont en ruine et qu'ils auraient dû être acquis à l'euro symbolique ? D'autant plus que, pour la plupart, il s'agit de familles qui ne sont pas, me semble-t-il, dans une situation de détresse financière exaspérée. Pour chaque immeuble, pouvez-vous nous communiquer le coût exact des travaux de réhabilitation prévus ? Parce qu'il n'y a, finalement, que la famille SIRVEN qui a fait l'effort de le faire. Et surtout, troisième question : quelle est la stratégie



future du Grand Narbonne ? Va-t-il conserver les commerces et les logements après rénovation ou bien les revendre ? Et, si oui, à quelles conditions ?

Dans une vidéo – et c'est le plus important – vous aviez promis que l'État financerait à 70 % ou 80 % le projet que vous avez vous-même chiffré entre 20 et 24 M€. Avez-vous obtenu un engagement écrit et ferme de l'État ? Si cet engagement de l'État n'existe pas alors ce dossier est une bombe financière ! Les négociations que vous avez menées s'avèreraient alors désastreuses pour le Grand Narbonne et pour la Ville de Narbonne et donc, au lieu de défendre les intérêts des contribuables, vous auriez choisi de faire payer le prix fort alors que la Ville, dans ces dossiers, aurait dû déjà se battre pour obtenir une cession à un prix symbolique d'un euro ou alors, a minima, aux montants les plus bas des prix des domaines ! C'est une erreur stratégique qui engage nos finances pour des décennies. Je vous remercie de bien vouloir répondre à ces questions.

Là, ce n'est pas de la science-fiction ! C'est tout simplement une étude cartésienne de ce dossier où il y a beaucoup d'incohérences et beaucoup de questions et beaucoup de zones d'ombre qu'on aimerait lever.

Monsieur le Maire : Effectivement, on est moins dans la science-fiction que votre précédente intervention. On reste dans une espèce de masturbation intellectuelle où vous projetez, avec de grandes analyses, vos grandes déclarations. Étonnement de votre part, vous retirez l'humain ! Il n'y a plus d'humain. Ce sont des objets auxquels nous allons prendre à l'euro symbolique sans négociation. Pour vous, ils sont tous riches, ils sont propriétaires donc nous devons leur enlever. Derrière, malheureusement, il y a des histoires de famille, des héritages, des cas particuliers, des personnes qui ont acheté et qui ont été victimes de dol, qui n'avaient pas connaissance, qui sont de bonne foi et qui ont essayé de nous accompagner. Derrière, il y a aussi une réalité que vous ignorez. Pour vous, il faut encore négocier, réfléchir, se poser des questions sur les engagements des uns et des autres. Je vous l'ai dit, le Sous-Préfet était avec nous en représentant de l'État, les différentes agences de l'État étaient là. Nous avons fait, dans cette même salle des Synodes, une conférence avec les représentants des différents ministères, l'ANAH, l'ADIL, tout le monde était présent. Effectivement, ils seront tous parties prenantes. Vous le verrez un peu plus tard dans ce Conseil municipal, on va en plus être doté de nouveaux outils pour nous permettre de conserver des propriétés foncières et les donner ensuite à bail. Nous avons été accompagnés et l'agence France domaines nous a donné des évaluations. On a vu le potentiel. On est subventionné sur les travaux et nous sommes accompagnés, ce qui n'est pas le cas des particuliers qui ne peuvent pas arriver à la hauteur de nos montants sur les subventions de l'État. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons mené cette négociation pour aller vite ! L'objectif reste toujours le même : loi Vivien, DUP ou accord transactionnel, nous serons propriétaires dans un temps record pour lancer les travaux parce que l'urgence est là ! Le Pont des Marchands est un drain commercial. Il inonde Cité et Bourg. Tous les commerçants autour s'inquiètent, tous se questionnent. Je n'ai pas envie d'assumer cet héritage lourd de la défaillance de l'action publique sur la surveillance et sur la mise en place d'un projet ambitieux. On sauvera le commerce en sauvant le Pont des Marchands. On en profite, en plus, pour avoir une vision plus large et plus pérenne avec des animations, un son et lumière. C'est l'objectif ! Aller vite, rénover, rendre au Pont des Marchands son lustre d'antan, revenir à un point déterminant dans la zone de chalandise commerçante et refaire vivre l'ensemble de ces commerces. On est loin des analyses doctrinales et juridiques. On n'est pas dans ce registre. Nous sommes dans un cadre de légalité parfaite. Nous avons fait ce qui nous semblait être le mieux dans un intérêt qui n'est certainement pas le mieux pour ces propriétaires. Vous ne connaissez pas encore les histoires de ce Pont des Marchands. Peut-être que vous lisez trop la version juridique et pas assez l'historique du bâti ou les pathologies justement de ce bâti. Nous maîtrisons parfaitement ce dossier et c'est en notre âme et conscience que nous vous proposons aujourd'hui cette délibération. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?



Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à mes questions principales...

Monsieur le Maire : Vous êtes déjà intervenu, Monsieur !

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je connais bien le dossier parce qu'il se trouve que je suis avocat et que j'ai vu les expertises, Monsieur le Maire ! Et en plus, je connais beaucoup d'experts, vous savez !

Monsieur le Maire : Vous êtes déjà intervenu ! Madame PETROVIC, vous avez la parole.

Madame Milanka PETROVIC : Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question, mais je trouve personnellement que le prix d'acquisition est relativement bas et le « euro symbolique » franchement... Les socialistes sont un danger public ! Ma question est : comptez-vous alléger ou limiter le poids sur le pont ? Avez-vous pensé à mettre un décor (panneaux en trompe-l'œil) ou ce sera du bâti ? Pour finir, quelle vocation auront ces nouveaux immeubles : commerces, habitations, HLM ? Merci.

Monsieur le Maire : Je vais aller à l'essentiel. Une des urgences de devenir propriétaire est justement de pouvoir habiller et rendre ce drain commercial agréable à l'œil. On a besoin d'avoir cette maîtrise foncière pour faire un « cache-misère » et animer la rue commerçante parce que d'autres souffrent aujourd'hui de la réalité de ces arrêtés qui sont posés sur les façades qui n'encouragent pas et qui portent préjudice. Aujourd'hui, les services et les élus se sont battus pour avoir une rue Cabirol qui soit dynamique, une place des Quatre Fontaines qui rayonne, pour avoir un cœur de ville assez dynamique. On ne veut pas tout gâcher et donc c'est une des urgences. Effectivement, un des objectifs est d'avoir la propriété le plus rapidement possible pour pouvoir animer et cacher. Là aussi, les travaux nous souhaitons les faire Pont des Marchands ouvert, par l'intérieur et par les extérieurs pour ne pas porter préjudice au drain commercial.

Le poids, la problématique de l'espace, on va devoir recomposer au fur et à mesure du temps. Et surtout, les 120 dernières années, il y a eu des modifications des structures commerciales en rez-de-chaussée et l'abandon progressif par certains propriétaires des étages. Ce qui a fait que par capillarité ou par descente pluviale il y a eu des pathologies lourdes du bâti qui ont créé des affaissements. Aujourd'hui, c'est la restructuration du pont, mais également des bâties. Les locaux commerciaux recomposés dans l'espace sont la priorité. Par rapport aux attentes commerçantes du marché, nous allons recomposer ces espaces et ensuite des logements. La volonté actuelle de la majorité municipale et celle du Grand Narbonne est de conserver la propriété foncière de l'ensemble – comme la Ville est propriétaire de la rue Jean Jaurès – par l'intermédiaire d'une foncière qui louera les biens immobiliers.

Madame Milanka PETROVIC : (*Intervention hors micro, inaudible.*)

Monsieur le Maire : Exactement. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote. Là, c'est la délibération n°3 : 61 525 €.

Votants : 41

Pour : 35

Contre : 4

Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité des votants



Monsieur le Maire : La délibération n°4, l'ancien OKAIDI : AB 22, les consorts SIRVEN, 3 lots DPA, DPB, DPC. On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 35

Contre : 5

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité des votants

Monsieur le Maire : La délibération n°5 : AB 26, c'est la SCI RIBERT, M. et Mme RIHOUET, 88 000 €. On vote.

Votants : 41

Pour : 35

Contre : 5

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité des votants

Monsieur le Maire : La délibération n°6 : LAPEYRE-SIRVEN toujours, c'est le Concept Store, 90 000 €. On vote.

Votants : 41

Pour : 35

Contre : 5

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité des votants

Monsieur le Maire : La délibération n°7 : JALABERT, le lot AC 123, l'ancien magasin Z, 200 000 €. On vote.

Votants : 41

Pour : 35

Contre : 5

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité des votants

8 - RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Narbonne dispose d'un parc de véhicules mis à disposition des déplacements professionnels. La collectivité, dans un souci de bonne gestion d'utilisation du parc, a souhaité mettre en place un règlement intérieur qui précise les modalités d'utilisation des véhicules et le cadre réglementaire. Dans un souci de responsabilisation des agents, uniformisation des règles d'utilisation et de restitution des véhicules la collectivité a également souhaité doter les véhicules d'un dispositif de géolocalisation afin d'optimiser l'organisation et la gestion des ressources, d'apporter plus de sécurisation aux agents et une amélioration continue du service public dans le respect des règles du RGPD. Je dois préciser que le



règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité des représentants du personnel lors du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 4 juillet dernier.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - INTERCOMMUNALITÉ - RGPD - DPO – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE - MISSION DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit du renouvellement entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne de la convention de prestation de service mutualisée pour la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données du Grand Narbonne. Les missions sont confiées aux délégués à la protection des données de la Ville. Ce renouvellement prendra effet le 1^{er} octobre pour une période de 3 ans.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

10 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Nous nous sommes réunis en CCSPL, où siège M. Philippe CAZAL, pour entendre, comme chaque année, l'ensemble des délégataires de service public. Y a-t-il des questions ? On prend acte.

Le Conseil PREND ACTE

11 - COMMANDE PUBLIQUE - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PRINCIPE DU RECOURS À UNE CONCESSION DE SERVICE SOUS FORME DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DU GAZ

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Un article du Code de l'énergie dispose que lorsqu'une commune est située dans une zone de desserte exclusive, le gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz ne peut être autre que la société GRDF. Nous n'avons donc d'autre choix que de négocier directement avec le concessionnaire pour le renouvellement de cette convention. Vous n'avez pas le choix, c'est GRDF, c'est la loi. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.



Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - COMMANDE PUBLIQUE - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SOUS-TRAITÉS D'EXPLOITATION DE LA PLAGE NATURELLE CONCÉDÉE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Vous le savez, nous sommes sur le domaine public étatique donc la Ville a sollicité les services de l'État pour un renouvellement, pour une durée de 12 ans, de la concession de plage de 2026 à 2037, pour 4 km de linéaire et 57 ha. Nous sous-traitons, nous sous-délégons à des exploitants ces sous-traités d'exploitation de la plage. Nous vous demandons de valider le cahier des charges de ce renouvellement des concessions de plage. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants.

13 - FINANCES - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Ce n'est pas grand-chose, il y a 380 000 € en fonctionnement et 309 000 € en investissement. Au niveau du fonctionnement, on a des crédits supplémentaires par rapport au fonds de compensation de la TVA et des recettes exceptionnelles sur des reprises de retenues de garantie et des avoirs sur factures. On a une provision nouvelle parce que le tribunal a condamné le SDF qui avait provoqué le feu de 2014 et qui avait brûlé 10 ha. Il a été condamné à verser à la commune 51 000 €. Il est en prison aujourd'hui. Par contre, comme il a cette condamnation et comme on se porte partie civile chaque fois dans les actions pénales, nous avons une recette qui ne correspond pas à une réalité budgétaire puisqu'elle ne sera pas recouverte donc nous inscrivons cette provision de 51 000 €. Pareil pour cette décision modificative en termes d'investissement avec des recettes nouvelles et des écritures de changement de chapitre et notamment la SPL – dont je vous parlais – où il y a un apport en capital par la Ville de Narbonne. C'est la délibération 56 ou 55 –puisque elles ont été renumérotées – pour les 79 000 €. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES OU ÉTEINTES

Bertrand MALQUIER



Monsieur le Maire : Les créances éteintes, je ne vous les détaille pas. Les créances irrécouvrables ce sont des dépôts de bilan, des droits de terrasses, mais également des services de régie de la Ville de Narbonne. Vous en avez le détail dans la liste annexée à la délibération. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

15 - FINANCES - TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS 2026

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de changement. C'est une enveloppe de 37 000 €. Pour vous donner un ordre d'idée, l'État nous rembourse un forfait d'environ 11 000 € sur les 37 000 € que la commune engage. On vous demande par la délibération aussi la possibilité et l'autorisation de recruter 15 agents recenseurs pour le recensement 2026. Il y a quatre suppléants par secteur. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - FINANCES – ASSUJETTISSEMENT À TVA DES VENTES DE BOIS - CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ SOUMISE À LA TVA AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL PAR DÉROGATION AU PRINCIPE D'INDIVIDUALISATION DANS UN BUDGET ANNEXE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : On a un plan de gestion durable pour les forêts du PICOU et, dans le cadre de ce plan de gestion durable, il y a des coupes de bois et les ventes. On devrait normalement créer un budget annexe soumis à TVA donc on demande de ne pas créer ce budget annexe complémentaire qui alourdirait nos Conseils et de créer, dans le cadre du Budget Principal, une activité soumise à TVA. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

17 - FINANCES - ZAC DES BERGES DE LA ROBINE – GARANTIE D'EMPRUNT ALENIS



Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Doivent quitter la salle : M. Guy CLERGUE et Mme Sophie PONS-PELOFY et celui qui a la procuration d'Alexandre GUENFICI ne peut pas prendre part au vote avec la télécommande de M. GUENFICI. Tu la caches (*s'adressant à M. Julien CALMON*). C'est pour une garantie d'emprunt pour la SEM ALENIS, une garantie complémentaire dans le cadre d'une souscription de prêt par ALENIS sur les projets du Parc des Expositions, de l'environnement immédiat du parc. Ce sont des travaux commandés par la Ville sur 2 ha et il faut un nouveau prêt et nous nous portons garant. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

(Mme Sophie PONS-PELOFY, MM. Guy CLERGUE et Alexandre GUENFICI quittent la salle, pour les présents, et ne prennent pas part au vote.)

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

18 - URBANISME - ZAC BERGES DE LA ROBINE - SECTEUR PARC DES EXPOSITIONS AUTORISATION DE VERSEMENT DIRECT À L'AMÉNAGEUR DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR LA DÉCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU PLUVIALE ET LA GESTION INTÉGRÉE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Ils restent dehors puisqu'il s'agit toujours du même sujet : l'aménagement de l'environnement du Parc des Expositions. C'est l'autorisation de faire verser les aides notamment de l'Agence de l'eau pour la déconnexion des réseaux d'eau pluviale et la gestion intégrée de subventions directement à l'aménageur. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

(Mme PONS-PELOFY, MM. CLERGUE et GUENFICI retournent en séance, pour les présents, et reprennent part aux votes.)

19 - URBANISME - CONVENTION DE PARTENARIAT LE GRAND NARBONNE / VILLE DE NARBONNE - PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES (PTZC)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Suite à l'appel lancé au plan national par les ministères chargés de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour le projet d'accompagnement de transformation des zones commerciales, le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne ont été sélectionnés parmi 74 lauréats, sur 112 projets présentés, pour le projet de transformation de la zone commerciale Saint Germain – Saint Victor. Le Grand Narbonne bénéficie d'un soutien de l'Etat, un financement à hauteur de 75 000 € pour un poste de chargé de mission au titre de l'ingénierie préalable pour une durée de 3 ans ainsi que 75 000 € pour la participation au



financement d'une étude d'un plan guide pour l'aménagement de la zone. Souhaitant s'impliquer pleinement dans la démarche, la Ville de Narbonne a proposé de cofinancer le projet par le versement d'une participation à hauteur de 5 000 € afin de cofinancer une partie de l'ingénierie. Je vous propose d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - URBANISME - LUTTE CONTRE LA CABANISATION - CONTRÔLE DES DIVISIONS FONCIÈRES DANS LES SECTEURS NÉCESSITANT UNE PROTECTION PARTICULIÈRE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal décidait de soumettre à déclaration préalable les divisions foncières dans les parties de la commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages. Suite à l'adoption de la révision du PLU, il y a lieu d'actualiser le périmètre couvert par cette obligation. L'objectif reste identique à savoir la protection en particulier contre la cabanisation des espaces naturels et agricoles du territoire de Narbonne qui se caractérisent par leur richesse naturelle et paysagère exceptionnelles. Ce dispositif permet à la commune de s'opposer à la division lorsque celle-ci compromet gravement le caractère naturel des espaces ainsi que la qualité des paysages. Je vous propose donc de reconduire le contrôle des divisions foncières dans les secteurs nécessitant une protection particulière à savoir les zones agricoles et naturelles, pour un total de 15 349 ha du PLU.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - FONCIER - CESSION - EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - RUE DU BOURBONNAIS - M. LABICH

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : M. Lahcen LABICH, représentant la SCI KYMALA, avait obtenu en mars 2024 un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle. Afin d'agrandir et d'harmoniser sa propriété et créer un stationnement supplémentaire, il nous propose de lui céder une emprise du domaine public de 9 m², située au droit de sa parcelle. Nous avons eu un avis favorable des services techniques. Nous vous proposons d'autoriser cette cession au prix de 60 €/m². Bien sûr, un avis des domaines a été donné au préalable et la signature de l'acte devrait avoir lieu dans les 6 mois à compter de la délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.



Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - IMPASSE MORANE - M. MESTRE ET MME DUCHEMIN

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de M. MESTRE et de Mme DUCHEMIN qui habitent au 1 impasse Léon et Robert Morane et qui souhaitent acheter à la commune un reliquat de voirie qu'ils ont toujours entretenue et végétalisé. Les domaines ont évalué le terrain à 15 €/m² et ils proposent de nous le racheter à ce prix. Ils auront aussi en charge la saisie du géomètre qui va réaliser le document d'arpentage. L'ensemble des frais sera bien sûr pris à leur charge.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - FONCIER - CESSION DES PARCELLES AP 464P ET AP 468 – ZAC LES BERGES DE LA ROBINE - ALENIS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Conformément à ce qui avait été convenu avec la commune et ALENIS pour le compromis de vente « chapeau » sur la vente des terrains de la ZAC des Berges de La Robine, les actes de succession se sont échelonnés dans le temps et là, nous vous demandons d'approuver la cession d'une emprise de 1 648 m² à prendre sur les parcelles AP 468 et 464 pour un montant de 74 160 €. L'acte notarié et le paiement du prix devraient intervenir avant le 15 décembre 2025. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - FONCIER - ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 8 RUE DU BOURGET - PARCELLE AT 476

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Cela concerne le projet de Maison des femmes dans le Centre hospitalier de Narbonne avec la forte implication de M. le Procureur. Le projet clé est la création d'une Maison des femmes visant à accueillir et accompagner les femmes victimes de violences. Ce dispositif offrira



un soutien médical et psychologique. La Ville a souhaité contribuer de manière significative au projet et a proposé à l'hôpital de Narbonne la mise à disposition d'un local à titre gratuit. La Ville souhaite se porter acquéreur du rez-de-chaussée d'un immeuble situé 8, rue du Bourget, à proximité directe de l'hôpital. Ce local appartient à M. CANDELA qui est actuellement en liquidation judiciaire et qui est représenté par Maître Vanessa ARNAUD. Conformément à l'ordonnance rendue par le tribunal de commerce, un rapport d'expertise judiciaire a fixé la valeur du bien à 55 000 €. Nous vous proposons d'approuver l'acquisition de ce local dans le cadre d'une liquidation judiciaire au prix de 55 000 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Une anecdote parce qu'on peut effectivement remercier M. Éric CAMOUS, Procureur de la République. J'étais à une audience et j'ai vu comment cela s'est passé. C'était une audience commerciale et il a vu qu'il y avait ce bien en vente et tout de suite il a dit qu'il était intéressé et a demandé s'il était possible de le visiter. Ce projet s'est fait très rapidement et il a été très efficace. On peut le remercier pour tout ce qu'il a fait au niveau des victimes sur Narbonne et pour la justice aussi parce qu'il a amené aussi beaucoup de fonds pour la justice. C'était juste pour lui faire honneur dans ce dossier. C'est amusant de voir que, finalement, parfois juste une petite idée au cours d'un dossier concrétise un projet avec les services de la Ville et l'hôpital. Parfois, il ne faut pas grand-chose pour qu'un joli projet se mette en place.

Monsieur le Maire : Nous répondons à une réalité des faits divers. Aujourd'hui, 75 % de nos faits divers concernent des violences intra familiales ou des violences intra conjugales. C'est une réalité nationale et Narbonne n'est pas épargnée. Effectivement, à l'initiative de M. le Procureur de la République, mais si vous le citez, je dois aussi souligner l'implication et l'énergie qu'à mis le Dr Serge BRELIT à qui d'ailleurs on a remis, l'année dernière, la médaille de la ville pour ses diverses implications. Et l'ANAV-AJ que vous connaissez – association d'aide aux victimes – puisque le local avec un accueil sur un tiers-lieu pour les enfants permettra également le dépôt de plaintes pour éviter le contexte stressant des commissariats surtout quand vous êtes accompagné de vos enfants. Nous n'avions pas de solution alternative. Et l'accompagnement – comme l'a dit Mme ALAUX – à la fois juridique et psychologique. Il nous fallait quelque chose à proximité immédiate de l'hôpital et c'est en face sur la rue du Bourget.

Madame Sylvie ALAUX : Nous leur avions proposé un local communal rue de la Lyre, à l'arrière de l'hôpital, mais qu'ils ont jugé trop grand et nécessitant beaucoup de travaux pour ce qu'ils comptaient en faire.

Monsieur le Maire : On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

25 - FONCIER - SERVITUDE DE PASSAGE AÉRIEN – PARCELLE CADASTRÉE AV 596 SISE RUE PRISCILLE DE CATELLAN

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : En 2022, la commune a cédé à la société GGL Aménagement une parcelle située 41, rue de la Douane, située à l'arrière de l'ancienne caserne Montmorency. Lors de la cession, il a été convenu que l'aménageur devait créer une voie donnant accès aux propriétés communales



dans le cadre d'un lotissement. Cette voie a effectivement été créée et constitue une partie de la rue Priscille de Catellan. Il convient d'approuver une servitude de passage aérien pour tous véhicules sur ce terrain, au profit de la commune.

Monsieur le Maire : On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE - QUAI VALLIÈRE - CRÉATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville a consenti l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Dans ce cadre, ENEDIS sollicite à titre de servitude l'autorisation d'effectuer des travaux nécessaires à l'implantation d'une borne sur une parcelle près du Quai Vallière devant l'immeuble île Verte afin de pénétrer sur ladite parcelle. ENEDIS s'est engagé à prendre en charge la réfection de la chaussée impactée à l'identique suite à la mise en place d'une canalisation souterraine. Je vous propose donc d'approuver la convention de servitude.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

27 - FONCIER - CONVENTION POUR LA TRAVERSÉE DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ – CONDUITE DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Dans le cadre de la réutilisation des eaux usées traitées, la commune a pour projet de relier la « Réut Box » de la station d'épuration principale de la Ville à divers équipements municipaux. Le réseau sera implanté le long de la berge du canal de La Robine et une portion de la conduite sera située sous l'autoroute A9. Aussi je vous propose d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public autoroutier avec les ASF afin d'autoriser la commune à planter cette canalisation souterraine.

Monsieur le Maire : C'est pour le déploiement de la « Réut », vous l'avez compris. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité



28 - FONCIER - DÉNOMINATION DE VOIES ET GIRATOIRES

Évelyne RAPINAT

Madame Évelyne RAPINAT : La Commission communale de dénomination des rues, bâtiments communaux et autres lieux publics s'est réunie le 11 juillet 2025 en vue d'étudier la dénomination de diverses voies et giratoires. Vu la Commission préparatoire, je vous propose de retenir les dénominations suivantes : impasse du Clos de mon Rêve, située au droit de la Route de Perpignan ; impasse du Berger, voie interne du lotissement La Bergerie ; giratoire du Cayrou, situé sur la rocade et donnant sur le chemin de Bougna ; giratoire de la Perrière, situé sur la rocade à l'intersection de la route d'Armissan et de l'avenue de Baliste ; impasse du Tangelo, voie interne du lotissement Canavy.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

29 - ANIMATION – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE - FESTIVAL BARQUES EN SCÈNE

Évelyne RAPINAT

Madame Évelyne RAPINAT : Tout est dit, on a eu 5 000 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

30 - ANIMATION – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE - FESTIVAL LES NATUR'AILES

Évelyne RAPINAT

Madame Évelyne RAPINAT : On a eu 2 500 €.

Monsieur le Maire : Par le Grand Narbonne. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

31 - BÂTIMENTS – RECONQUÊTE PAYSAGÈRE DU SITE DES MARAIS DU NARBONNAIS – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NARBONNE



AU TITRE DU PROGRAMME FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES « FONDS VERT »

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Il s'agit de la reconquête des Marais du Narbonnais qui sont la propriété du Conservatoire du littoral dans un accord tripartite entre l'État, le Conservatoire du littoral et la Ville de Narbonne. La Ville va opérer des travaux de démolition des constructions et d'enfouissement des réseaux pour nettoyer et rendre plus agréables ces Marais du Narbonnais autour du Grand Castelou. Il y en a pour 200 000 € HT. Là, nous votons la convention qui nous attribue les montants. Vous allez avoir deux fois consécutivement la prise en charge de 60 % du projet par l'État, le fameux Fonds Vert, et la délibération suivante est la prise de participation du Conservatoire du littoral pour 20 %. Si vous réunissez le montage financier : 60 % l'État, 20 % le Conservatoire et 20 % la Ville de Narbonne. C'est la première délibération pour la partie 60 % de l'État au titre du Fonds Vert. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

32 - BÂTIMENTS – RECONQUÊTE PAYSAGÈRE DU SITE DES MARAIS DU NARBONNAIS – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE NARBONNE AU TITRE DU « CONSERVATOIRE DU LITTORAL »

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Je viens de vous l'expliquer, c'est la partie des 20 % du Conservatoire du littoral. On peut passer au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

33 - SOLIDARITÉ - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR L'INCENDIE DES CORBIÈRES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Par convention, vous l'avez suivi, il y a Aude Solidarité pour les entreprises et les particuliers et pour les collectivités, c'est l'AMA (Association des Maires de l'Aude). Nous vous proposons de verser 10 000 € à l'AMA. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Narbonne qui est la ville la plus peuplée de l'Aude doit effectivement être solidaire des communes et des familles qui, en quelques heures, ont tout perdu dans ce drame. Ce geste, au-delà de l'aide financière, porte aussi un message d'unité et de fraternité. Mais soyons honnêtes ! 10 000 € au regard de l'ampleur de ce sinistre c'est un effort qui reste très limité pour une Ville comme Narbonne. Nous pensons que ce montant aurait pu être plus élevé surtout quand on voit comment la Ville



n'hésite pas à se montrer beaucoup plus généreuse dans d'autres dossiers. En effet dans le dossier du Pont des Marchands que nous avons évoqué précédemment, vous avez choisi de verser des dizaines de milliers d'euros supplémentaires à des propriétaires privés. Je le précise, Monsieur le Maire, parce que tout à l'heure vous avez failli me tirer les larmes. Il s'agit de propriétaires qui n'ont aucun problème d'indivision ni de précarité et qui, loin d'être dans le besoin, ont bénéficié d'une négociation à leur avantage au détriment des finances publiques et donc des contribuables narbonnais. Il est vrai que les vérités font toujours un peu mal aux oreilles. Dans ces conditions, comment justifier qu'on dépense sans compter pour acheter des immeubles délabrés à prix fort, mais qu'on se limite à 10 000 € pour venir en aide à des communes sinistrées dont les habitants ont tout perdu dans une catastrophe sans précédent ? Ce décalage interroge et donne l'impression que les priorités financières de la Ville ne sont pas toujours alignées avec l'intérêt général. Nous voterons donc cette subvention avec conviction, mais en espérant qu'à l'avenir la solidarité ne se limite pas à des gestes symboliques et qu'elle se traduise aussi par des choix budgétaires cohérents et responsables.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que c'est démagogique et populiste ! Mais surtout qu'est-ce que c'est petit et hors propos ! Franchement, c'est décevant. Je sais qu'il faut que vous retrouviez le vent et la bonne vague pour pouvoir surfer électoralement, mais c'est vraiment plus petit que tout ! C'est insignifiant.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Sur le fond, Monsieur MALQUIER, pas sur la forme.

Monsieur le Maire : Ne me coupez pas et ne vous énervez pas, s'il vous plaît. Je suis fiévreux en plus, je suis fatigué. C'est un ensemble de choses. La Ville de Narbonne n'a pas de leçons de générosité à recevoir et surtout de vous. On ne vous a quasiment pas vu, vous n'avez rien fait. Vous n'êtes pas venu saluer seulement les pompiers. Nous étions tous présents, beaucoup d'élus sont venus. On a participé. Nous avons accueilli, nous avons ouvert l'ARENA, le Parc des Expositions. On a chiffré : il y a 17 000 € d'aide et on n'a rien demandé à personne. On a accueilli toutes les colonnes des pompiers, on leur a fourni à manger. Des directeurs et des agents de la Ville et du Grand Narbonne n'ont pas dormi et ont été aux côtés. On s'est entendu avec Régis BANQUET, avec le Maire de Carcassonne Gérard LARRAT, avec le Conseil départemental sur les montants. On a fait cela d'un commun accord dans une entente cordiale. Il n'y a aucune difficulté. Il n'y a que vous pour créer la polémique. On a même ouvert aux pompiers la piscine de l'Espace de Liberté pour leur offrir des temps de repos. On est allé voir les pompiers, on a échangé avec eux. On est très proche, on discute, on échange. On les a soutenus. Ils n'attendent pas une polémique politique de votre part. C'est très regrettable ! Vous voterez ou pas, nous avons le sentiment d'avoir accompagné à la fois les sinistrés et les pompiers et nous en sommes très heureux.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Cette subvention n'est pas pour les pompiers !

Monsieur le Maire : Là, c'est pour les sinistrés.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : On est d'accord. Vous êtes vraiment très fiévreux, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0



Le Conseil adopte à l'unanimité

(Départ de Mme Cyrielle BOUISSET à 19h34.)

34 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE NARBONNE ET AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE NARBONNE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : 4 000 € pour les anciens sapeurs-pompiers et 2 000 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers. Pourquoi cette répartition ? Là aussi, les montants ont été vus en amont avec eux et on leur a versé ces deux sommes. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : J'entends : « oh ! » quand on intervient. C'est quand même extraordinaire. Nous sommes dans un Conseil municipal qui contrairement à la plupart des conseils municipaux des autres villes est très rapide. Il y a très peu de débats et on entend : « oh ! » On a le droit encore, me semble-t-il, de parler dans un Conseil municipal. Déjà que les délibérations ne sont pas présentées dans leur entièreté à la population qui d'ailleurs, du coup, s'en fiche éperdument parce que c'est très compliqué à comprendre, si on ne fait pas en plus l'effort d'intervenir de temps en temps... Permettez-moi ! Je ne fais pas : « oh » quand quelqu'un intervient et c'est normal, car en démocratie et dans un Conseil municipal d'un pays qui est encore démocratique – je ne sais pas pour combien de temps le monde sera démocratique, la France et d'autres pays, mais pour l'instant, ça l'est ! – on doit pouvoir s'entendre et parler. Nous voterons bien entendu pour cette subvention, car nos pompiers ont été héroïques et vous l'avez dit cet été. Le méga feu de Ribaute a meurtri effectivement notre territoire, défiguré le paysage, tué aussi une personne et a fait 20 blessés chez les pompiers qui ont risqué leur vie pour protéger nos concitoyens et les biens donc il faut le faire. Juste un paradoxe qui choque aussi concernant les pompiers et je voulais le dire aussi : 90 % des pompiers sont volontaires et malgré leur engagement, le gouvernement – qui est toujours pour l'instant en place – souhaite réduire la prestation de fidélisation et de reconnaissance qui leur était destinée. Dans ce contexte, la subvention municipale est une reconnaissance légitime de leur courage et de leur dévouement.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

35 - ASSOCIATIONS - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE – BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AUDE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est une subvention qui s'ajoute à celle de 2 500 € que nous avions votée ensemble en juin. On ajoute 4 000 €. C'est juste la régularisation d'une erreur puisqu'on avait recopié dans un tableau sur la délibération le montant proratisé d'un morceau de l'année 2024 puisque la Banque alimentaire avait ouvert en cours d'année. Là, c'est en année entière : 6 500 €. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Mohamed MAZOUNI : Monsieur le Maire, le panel associatif narbonnais constitue une richesse précieuse qui permet, heureusement, de pallier en partie la précarité croissante. Toutefois, malgré les efforts notables de l'ensemble des acteurs publics, nous faisons face à de réels



manquements dans notre ville pour être plus efficaces. Même si la Ville respecte ses obligations réglementaires et que nous nous réjouissons de l'ouverture prochaine d'une épicerie sociale pour les étudiants, nous sommes convaincus qu'avec une volonté politique plus affirmée nous pourrions améliorer la tranquillité publique sans recourir systématiquement à une approche répressive que la police municipale, de toute façon, n'arrivera pas à assumer pleinement. Des actions simples et concrètes pourraient être mises en place rapidement avec plusieurs objectifs à la clef. Il ne s'agit pas de réinventer un système, mais bien de s'inspirer de bonnes pratiques déjà en œuvre ailleurs dans d'autres villes en France comme Amiens, Montreuil ou Mauléon. Pour lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire pourquoi ne pas établir des conventions permettant de redistribuer les repas non consommés des cantines scolaires municipales ou encore les denrées restantes après les banquets d'inaugurations et évènements organisés par la Ville, en lien avec les associations locales ? Cela simplifierait également l'accès des demandeurs souvent freinés par des contraintes administratives lourdes avec les associations nationales qui doivent avoir recours à une lourdeur administrative qui, malheureusement, éloigne l'accès de nombreux publics dans le besoin et en situation d'urgence.

Monsieur le Maire : J'entends ce que vous dites, mais je ne partage pas tout. Nous faisons venir la Banque alimentaire sur Narbonne parce que nous voulons construire une architecture des solidarités autour de référents. Aujourd'hui, il existe une loi anti gaspillage qui pose problème, il y a de moins en moins de denrées alimentaires proches de la date de péremption et qui permettent de réintégrer les circuits de distribution. La Banque alimentaire nous permet de labelliser. Au-delà de la labellisation, on fait un point de dépôts, on signe des partenariats. 11 associations travaillent actuellement avec la Banque alimentaire et c'est notre porte d'entrée. On connaît le besoin, on travaille en lien avec le CCAS et c'est Mme MACÉ qui pilote l'ensemble. On était encore la semaine dernière à la Banque alimentaire pour préparer notamment –vous l'avez dit – on connaît les manquements. L'épicerie sociale étudiante est une réalité. J'ai enseigné pendant près de 20 ans à l'université et je trouve qu'il n'y a rien de plus horrible que d'avoir deux étudiants face à vous, l'un et l'autre avec les mêmes compétences, le même potentiel universitaire, sauf qu'il y en a un qui, une fois finis ses cours, va chez lui, révise, ne se pose pas de questions sur ce qu'il va manger, a ses loisirs et ses équipements. Et l'autre à côté qui, une fois le cours terminé, part chez McDonald faire un petit boulot, se soucie pour trouver à manger, a d'autres préoccupations financières et, au final, il est en échec à l'université. Je ne généralise pas, mais souvent. Aujourd'hui, on a voulu casser cette inégalité, cette injustice. Il y a 2 700 étudiants à Narbonne à la rentrée 2025 et il y a 840 étudiants boursiers. C'est énorme ! C'était la constatation d'un manque et on y répond.

Après, je ne suis pas d'accord parce que la répression policière est indispensable. Actuellement, nous avons des publics qui ont besoin de cette autorité et nous l'assumons parfaitement. C'est pour cela que nous avons doublé les effectifs de la police municipale. C'est pour cela que l'on continue à mailler nos caméras. C'est pour cela qu'en janvier on lance « voisins vigilants » parce qu'il y a un public qui ne respecte pas les règles de la République et nous sommes obligés d'y mettre derrière une police municipale qui fait très bien son travail. On a ouvert une police de nuit parce qu'elle répond aussi à un besoin. On complète les effectifs de l'État dans des missions qui sont très différentes, mais la répression est indispensable à nos yeux.

Monsieur Mohamed MAZOUNI : Monsieur le Maire, je ne remets pas en doute le travail de la police municipale qui le fait bien, c'est juste au niveau de la mendicité que je vous parle. C'est-à-dire qu'au niveau de la Banque alimentaire on parle de l'aide alimentaire, je ne parle pas du travail qui est fait au quotidien à Narbonne par la PM.

Monsieur le Maire : Il faut voter.

Votants : 41



Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

36 - ASSOCIATION - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Le CIDFF joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales, intra familiales et sexuelles. Le Conseil a approuvé en juin dernier le versement d'une subvention de 3 000 € au profit de l'association. Afin de répondre à toutes les demandes des victimes, l'association, lors de son Assemblée générale qui s'est tenue au mois de juin, a fait part de ses difficultés financières. En soutien à l'association et en solidarité envers les victimes de violences, je vous propose d'approuver un complément de subvention d'un montant de 2 000 € au profit du CIDFF. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno BREHON : Madame ALAUX, – M. le Maire étant occupé à se soigner –Narbonne en commun prendra toute sa part dans l'adoption de cette délibération afin d'accorder une subvention complémentaire au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, tout en faisant preuve de franchise notamment sur la dénomination de cette subvention « complémentaire » qui constitue effectivement un complément aux besoins de cette association à défaut malheureusement d'un désengagement supplémentaire de l'État. Une première parenthèse sur le sujet de ces subventions au CIDFF, elles sont précisément fléchées au regard de projets et il aurait été pertinent de nous en faire part à juste titre dans la délibération. Ceci étant, l'urgence de la situation financière des CIDFF et notamment celui de l'Aude est critique. C'est exactement l'objet de leur mobilisation en juin dernier afin d'interpeller l'État sur l'urgence des versements des subventions de l'État. Si entre-temps certains versements ont été effectués durant l'été, tout n'est pas réglé et pour l'association audioise il est une évidence dramatique qui va tous nous heurter. Oui, le licenciement économique est à l'ordre du jour même si pour le moment rien n'a encore été acté. Sur le plan national, nombre de CIDFF ont été dans l'obligation de réduire leur activité et de fermer des permanences, de supprimer des postes et de licencier avec des conséquences graves et concrètes pour les salariés, mais aussi pour les 150 000 femmes accompagnées chaque année. Juste un chiffre : à ce jour 25 associations départementales, soit un quart du réseau, ont déjà fermé des permanences juridiques.

Par ailleurs, nous avions interpellé en avril dernier sur le renouvellement de la convention triennale de l'ISPG, sujet sur lequel nous avons adressé un courrier au mois d'août et auquel vous nous avez répondu, et je vous remercie. Pouvons-nous y voir un esprit d'ouverture sur la bataille à mener ? Je vais faire preuve d'optimisme tant le combat est nécessaire. Il serait dommageable d'y voir des oppositions de principe.

Ainsi, premier élément, dans l'Aude, le désengagement de l'État a déjà provoqué des conséquences avec un départ en retraite non remplacé et les différents arrêts maladie ou autres ne sont pas compensés à la hauteur de 2 équivalents temps plein. Aussi, lors de leur mobilisation en juin dernier, une pétition a été construite avec la Fondation des femmes. Cette pétition pourrait et doit faire l'objet à mon sens d'un appui essentiel de notre collectivité sous une forme de motion de la municipalité et elle y gagnerait en force. Second élément, au regard de votre réponse sur le dossier ISPG, nous reviendrons vers vous et le Conseil municipal, bien sûr, mais je dois vous dire avec franchise que l'absence de la Ville et du Grand Narbonne lors de la réunion en préfecture autour des comités financeurs est à mon sens maladroit –et je reste respectueux – vous rappelant que sans intervention financière claire et engagée de la part de la Ville et du Grand Narbonne, ladite



convention ne sera certainement pas renouvelée et, par effet domino, trois emplois en danger pour la protection des femmes. Merci.

Madame Sylvie ALAUX : Vous savez très bien que pour la convention ISPG cela ne dépend pas uniquement de la Ville. Il y a l'État et le Département. Nous avons versé conformément à ce qui avait été demandé par le CIDFF dans le cadre de son appel à projets 2025. Ils nous avaient demandé 5 000 € et ils les ont eus. Ensuite, en ce qui concerne l'ISPG, nous sommes bloqués par l'État qui ne renouvelle pas cette convention. S'il la renouvelle, on a budgété et le Département lui aussi, je l'espère parce qu'il avait versé près de 20 000 € donc ils peuvent verser aussi cette subvention s'ils l'ont prévue dans leur budget.

Monsieur Bruno BREHON : Le Département a versé et il était présent à la réunion de la préfecture autour du comité financeur et vous n'y étiez pas !

Monsieur le Maire : Le Grand Narbonne n'était pas invité, le seul invité était le CCAS par l'intermédiaire de Christiane MACÉ qui était présente. Nous n'avons pas été invités en tant qu'élus. Vous avez la précédente convention, nous ne sommes que financeurs.

Monsieur Bruno BREHON : Si vous restez financeurs pourquoi ne pas avoir participé à ce comité ?

Monsieur le Maire : On vous l'a déjà expliqué. On n'a pas le choix, on nous demande juste d'être financeurs.

Monsieur Bruno BREHON : Vous y étiez conviés. Pourquoi le Grand Narbonne n'y était-il pas ?

Monsieur le Maire : Le CCAS y était.

Monsieur Bruno BREHON : Il va falloir regarder pourquoi la Ville et le Grand Narbonne n'y étaient pas. Les collectivités dans leur entièreté sur le département ont été invitées.

Monsieur le Maire : Les services les confirment, c'est le CCAS qui était invité. On vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

37 - SPORT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA SASSP RACING CLUB NARBONNAIS

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Merci, Monsieur le Maire. Le Racing Club Narbonnais est le club emblématique du tissu narbonnais. Il a terminé deuxième à la phase qualificative du dernier championnat. Afin de soutenir la progression du Racing, la Ville de Narbonne a répondu favorablement à la sollicitation du club pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 000 €. Vu la commission préparatoire, je vous propose donc d'approuver le versement de 100 000 € à la SASSP Racing Club Narbonnais.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

38 - SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU NARBONNE HANDBALL

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Le Narbonne Handball a fait une saison 2024-2025 exceptionnelle avec la montée de l'équipe féminine en Nationale 1 et de l'équipe masculine en Nationale 3. Afin de soutenir cette progression, la Ville de Narbonne a répondu favorablement à la demande du club avec le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 €. Je vous propose d'approuver le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons bien entendu pour cette subvention puisque ce club a effectivement su rassembler des bénévoles, attirer de nombreux adhérents, obtenir d'excellents résultats aussi cette année. Permettez-nous de nous rappeler une erreur passée. Nous avons eu beaucoup d'informations dans la presse avant le 1^{er} septembre. Il vous aura fallu 10 ans pour admettre que le meilleur lieu pour ce club est le gymnase du Soleil c'est-à-dire là où tout avait commencé. Vous le savez, nous sommes toujours opposés au projet de « la bulle » qui est inadaptée à notre climat méditerranéen, fort couteux d'un point de vue énergétique puisque, je le rappelle, environ 700 000 € d'investissement, dépenses annuelles d'électricité et d'entretien entre 150 et 300 000 € et cela fait en moyenne, sur 10 ans, près de 3 M€ dépensés. Je pense qu'avec une telle somme, le gymnase du Soleil aurait pu être rénové pour offrir de bien meilleures conditions aux sportifs. Ce projet s'avère être finalement une véritable gabegie, un symbole d'une gestion hasardeuse des deniers publics puisque vous avez considéré qu'il y avait lieu de le supprimer et de renvoyer le club au gymnase du Soleil et maintenant de faire des travaux dans cet endroit.

Monsieur le Maire : Didier MOULY ne s'en est jamais caché et l'équipe non plus, c'était du provisoire, cela n'a jamais été du définitif. Mais alors là, c'est un côté magicien également parce que s'il n'y avait pas eu le dôme, je ne sais pas comment on aurait rempli tous les créneaux associatifs. Nous débordons. Il y a une dynamique associative, une richesse associative extraordinaire à Narbonne, le problème étant que nous assumons pour tous puisqu'il n'y a pas assez d'équipements. Nous mettons à disposition des créneaux pour les collèges, pour les lycées également. Aujourd'hui, on a un phénomène qui s'accélère depuis 2020 de convergence de l'Agglomération sur la ville centre pour la diversité des sports notamment, mais également des associations culturelles et nous manquons cruellement de lieux pour les associations quelles qu'elles soient et de gymnases. Nous avons aujourd'hui une réalité, il a été construit dans les années 1960 des halles au sport (la halle Calixte Camelle, le Parc des sports) et une halle n'est ni chauffée ni climatisée, c'est un abri dans lequel on évolue et on fait du sport. C'est ce que nous avons connu l'un et l'autre quand nous étions collégiens. C'est une nécessité aujourd'hui d'avoir un plan ambitieux et c'est ce que nous avons annoncé avant le 1^{er} septembre pour la construction d'équipements qui permettront de répondre à l'ensemble des créneaux.

Sur la délibération qui concerne le Handball, 20 000 €, y a-t-il des questions des autres groupes ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

39 - ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur le Maire. Tous les ans, c'est la même convention traitant l'adhésion de l'ENT (Espace Numérique de Travail). C'est une convention qui nous lie avec la région académique de l'Éducation nationale. Elle permet de développer une plateforme d'information qui fait la liaison entre l'élève, les parents et les échanges avec l'école : les cours pour des enfants malades, des ressources pédagogiques pour d'autres sous l'impulsion des enseignants et des responsables des écoles. C'est une convention à hauteur de 1 200 € à laquelle la Ville participe maintenant depuis sa création, il y a 5 ou 6 ans.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

40 - RÉGIES - DÉPLACEMENT DES MARCHÉS DE PLEIN VENT À L'OCCASION DES FÉERIES DE NOËL 2025

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Narbonne organise tous les ans les Féeries de Noël et cette année elles auront lieu du samedi 29 novembre au dimanche 4 janvier 2026 sur la promenade des Barques et Cours Mirabeau. À compter du mardi 18 novembre 2025 et jusqu'au dimanche 11 janvier 2026, il convient de déplacer les marchés de plein vent qui ont lieu tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches. En raison du caractère férié du jeudi 25 décembre et du 1^{er} janvier 2026, les marchés de plein vent seront exceptionnellement avancés au mardi 23 et au 30 décembre et déplacés sur le Quai Vallière et Quai Victor Hugo.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

41 - COMMERCES - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2026

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Il y a 12 dimanches sur 2026. Les dimanches choisis sont : 28 juin 2026 ; 12, 19 et 26 juillet 2026 ; 2, 9 et 16 août 2026 ; 29 novembre 2026 ; 6, 13, 20 et 27 décembre.



Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Philippe CAZAL : En choisissant d'utiliser la totalité des possibilités de jours de dérogation permis par la loi sans justification, vous prenez une position de principe défavorable aux travailleurs. Vous savez que dans les petites entreprises, il est difficile pour le salarié de dire non à son employeur. Vous qui vous dites apolitique, vous allez dans le même sens que les gouvernements de la droite macroniste qui multiplient les régressions sociales. Nous voterons contre.

(*Mme Marie-Christine PINET s'absente et ne prend pas part au vote.*)

Monsieur le Maire : On passe au vote.

Votants : 40

Pour : 33

Contre : 5

Abstention : 2

Le Conseil adopte à la majorité des votants

42 - COMMERCE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION - BAIL COMMERCIAL 5 RUE DU PONT DES MARCHANDS (PARCELLE CADASTRALE AC N°126)

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : On vous demande d'approuver le cahier des charges. Nous avons préempté autour du mois de juin dernier le local commercial sur le Pont des Marchands, le Jeff de Bruges. On est dans un contexte national de manque de diversification des commerces et nous voulons le maintenir. Nous recourons – parce qu'une délibération nous y autorise – aux préemptions commerciales et nous avons établi le cahier des charges qui va nous permettre de céder le bail commercial sur ce 5, rue du Pont des Marchands. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

43 - PATRIMOINE - CONVENTION DE MANDAT AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME POUR LA VENTE DU PASS MUSÉES NARBONNE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Narbonne et l'Établissement Public de Coopération Culturelle NarboVia ont conclu au printemps 2025 un partenariat pour la création d'un billet jumelé : le pass musées Narbonne. Il va permettre de visiter librement les sites tels que le Palais-Musée des Archevêques, la maison natale de Charles Trenet, bien entendu le musée NarboVia, l'Horreum ainsi qu'Amphoralis. Afin de lui donner davantage de visibilité et s'adapter aux tendances commerciales actuelles, la Ville et l'EPCC NarboVia souhaitent confier à l'Office de tourisme de la Côte du Midi la possibilité de vendre sur ses points d'accueil et en ligne le pass musées Narbonne. Pour la mise en œuvre, la Ville et l'EPCC ont accepté le principe d'établir une convention tripartite pour la vente du pass musée Narbonne, objet de la convention de mandat, mais qui ne concerne pas l'intégralité des ventes de billets. La Ville de Narbonne et l'EPCC NarboVia conservent également la possibilité de vendre en direct le pass musées Narbonne avec leur système de billetterie



automatique.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

(Retour de Mme Marie-Christine PINET.)

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

44 - PATRIMOINE - ACCEPTATION DU DON D'UNE BORNE MILLIAIRE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : C'est le don d'une borne milliaire, retrouvée il y a pas mal d'années à Bizanet, par la famille BRUGUIERES DELPLA et qui va aller bien sûr au NarboVia. Pourquoi passe-t-elle par la Ville de Narbonne ? Parce que c'est la Ville qui doit accepter le don pour pouvoir après le prêter dans le cadre des objets par l'intermédiaire du bail emphytéotique, comme nous avons fait pour l'ensemble des œuvres qui aujourd'hui sont exposées au NarboVia.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

45 - PATRIMOINE - ACCORD POUR L'EXTENSION DE LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU PALAIS DES ARCHEVÈQUES ET DE SES ABORDS

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Je ne vais pas vous lire la délibération, mais juste vous expliquer que certaines parties du Palais Neuf et du Palais Vieux étaient classées au titre des monuments historiques. Il a semblé important de faire classer l'intégralité du Palais-Musée des Archevêques ainsi que le Palais Vieux puisque le tinal et la Cour de La Madeleine ne l'étaient pas. Aujourd'hui, l'ensemble du périmètre Palais Neuf, Palais Vieux et Passage de l'Ancre sont classés au titre des monuments historiques. Pour vous donner rapidement un petit détail, le Palais des Archevêques, Palais Neuf, Passage de l'Ancre et Palais Vieux, situés sur la parcelle 0187, bien entendu le maintien du classement de la parcelle de l'ancien immeuble Nègre malgré sa destruction ancienne, le bâtiment du tinal, comme je viens de vous le préciser, situé sur les parcelles 0288 et 0170 et, bien sûr, la bande de terrain dans la continuité des parcelles de l'ancien immeuble Nègre, devant la façade – faite par Viollet-le-Duc – de l'hôtel de ville. La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), réunie en date du 17 juin 2005, dans laquelle la Ville de Narbonne était représentée, a consolidé ces propositions et ces demandes telles que présentées ci-dessus et a donné un avis favorable. Le nouvel arrêté de classement au titre des monuments historiques du Palais des Archevêques et de ses abords permettrait à la commune de poursuivre les efforts de conservation et de valorisation entrepris sans alourdir les contraintes générées par le régime de protection actuel avec un soutien accru de l'État notamment dans le cadre du projet Palais-Musée.



(M. le Maire s'absente et ne prend pas part au vote.)

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

(Retour en séance de M. le Maire.)

46 - COEUR DE VILLE - AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU GRAND NARBONNE 2023-2025 ENTRE L'ÉTAT, L'ANAH, LE DÉPARTEMENT, LA VILLE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Le Grand Narbonne, l'État, l'ANAH, le Département et la Ville ont renouvelé en 2023 le Programme d'Intérêt Général engagé sur la période 2019-2022 pour 3 années supplémentaires. Le Programme d'Intérêt Général 2023-2025 couvre l'ensemble du territoire pour permettre le déploiement d'actions incitatives et d'accompagnement sur diverses thématiques liées à l'habitat privé, hors programmes spécifiques. Le dispositif d'aide national aux travaux d'adaptation des logements pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées a été renforcé et simplifié. Ce nouveau dispositif a suscité une forte augmentation de la demande impactant les enveloppes financières prévisionnelles. Le Grand Narbonne et le Département viennent ainsi abonder les aides conséquentes de l'ANAH sur le financement des travaux des particuliers. Afin de répondre à l'augmentation de la demande sur le volet autonomie, les signataires du PIG ont décidé d'apporter des modifications à la convention initiale. Il est donc proposé la signature d'un avenant pour l'année 2025 à savoir une augmentation des objectifs quantitatifs du volet autonomie et une modification des modalités d'octroi des subventions complémentaires du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

47 - COEUR DE VILLE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET LE GRAND NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La commune de Narbonne bénéficie pour son centre urbain du dispositif « Action cœur de ville ». Le Grand Narbonne est partenaire de la Ville depuis le début de la démarche. Au titre de ce partenariat, une première convention d'objectifs a été signée en 2022 afin de fixer le cadre d'intervention de chacune des parties pour la période 2022-2025. La Ville de Narbonne et le Grand Narbonne ont été retenus parmi les communes pouvant bénéficier du renouvellement du programme et ont défini un programme ACV 2 pour la période 2023-2026, signé



le 15 décembre 2023. La convention d'objectifs initiale prend fin le 31 décembre 2025. Il est donc proposé de passer un avenant à cette convention d'objectifs portant sur 5 points : la prolongation de la durée d'intervention de la convention d'objectifs ; l'intégration du Pôle d'Échange Multimodal ; l'intégration des actions en faveur des entrées de ville ; l'intégration du contrat de ville 2024-2030 et les compléments apportés à l'action en faveur de la sauvegarde du PDM.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

(*M. Jean-Paul CESAR s'absente et ne prend pas part au vote.*)

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

(*Retour en séance de M .Jean-Paul CESAR.*)

48 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - SYADEN – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN ÉCLAIRAGE PUBLIC - RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR DES PLAGES

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Chaque année, la Ville de Narbonne demande une subvention au SYADEN pour la rénovation de son éclairage public. Une convention doit être signée entre les parties. Le Syndicat audois a indiqué octroyer, pour l'année 2025, le montant maximum que nous pouvons atteindre soit 20 000 € dans le cadre global du projet de rénovation de l'éclairage public concernant le Carrefour des Plages. À titre indicatif, pour l'année 2026 la Ville va demander au SYADEN une subvention pour la rénovation de l'éclairage public de l'avenue de Lattre de Tassigny.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

49 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - SYADEN - EFFACEMENT BT RUE DES PÊCHEURS - TRANCHE 2 - POSTES OCEANIS / CAPOUNADES ET ECLIPSE - AVENANT

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : C'est le troisième passage en Conseil municipal puisque les montants ont évolué. En juin 2023 et en décembre 2024, le Conseil municipal avait déjà délibéré concernant les travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue des Pêcheurs à Narbonne Plage. Il s'avère que des contraintes ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus par le SYADEN notamment une revalorisation du montant des travaux et une conception des plans définitifs faisant apparaître des travaux non quantifiés lors de l'avant-projet sommaire. Cela concerne essentiellement les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication électronique passant de 31 200 € à 62 090,13 € en décembre 2024 et désormais à



65 000 € TTC pour la Ville. Les travaux d'éclairage public ont également été réévalués à 28 000 € TTC pour la Ville. Il est donc nécessaire de formaliser un avenant à la convention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

50 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - MODALITÉS DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE POUR L'ANNÉE 2025

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : C'est la même chaque année. Depuis 2017 et la dépénalisation du stationnement, chaque année, en autonome, la Ville doit se prononcer sur la réversion éventuelle des recettes de forfaits post-stationnement pour l'année à venir, soit 2026. Dans la continuité et étant donné les frais de gestion et les travaux engagés par la Ville en matière de mobilité, la Ville de Narbonne ne propose aucun versement en 2027 au Grand Narbonne des produits des recettes des forfaits post-stationnement de l'année 2026.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

51 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2025

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : La délibération 51 a été retirée.

52 - CITOYENNETE – POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION GRAND NARBONNE / VILLE - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTIONS 2025

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Merci, Monsieur le Maire. Le 29 mars 2024, le contrat de ville 2024-2030 du Grand Narbonne a été signé. Ce contrat concerne les quartiers prioritaires et a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants en renforçant la solidarité et la cohésion urbaine. Chaque année, la Ville de Narbonne prévoit des investissements sur ces quartiers. Ces projets prennent en compte les problématiques environnementales (isolation thermique, désimperméabilisation des sols, créations paysagères et aménagements d'îlots de fraîcheur). Afin de financer ces actions, la Ville a sollicité l'aide de l'État dans le cadre de la dotation politique de la ville. L'État a donné une réponse favorable et accompagnera financièrement la réalisation de ces projets à hauteur de 616 410,26 €, répartis de la façon suivante : rénovation de l'école Jean Jaurès, 68 000 € pour un projet total de



85 000 € HT ; rénovation de l'école maternelle Mathieu Peyronne, 26 720 € pour un projet total de 33 400 € HT ; la création d'une placette à jardiner rue Benjamin Crémieux pour un montant de 84 055,20 € pour un projet total de 210 138 € ; la création d'un jardin à voitures au Square Arago dans le cadre du programme « Action cœur de ville », 128 717,13 € pour un projet total de 250 000,42 € ; réaménagement du boulevard du Roussillon, 160 000 € pour un projet total de 200 000 € HT ; pacification du quartier Cité dans le cadre du programme « Action cœur de ville », 148 917,93 € pour un projet total de 96 393,09 €. Les conventions sont jointes à la délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote. M. PARRA est sorti.

(M. Éric PARRA quitte la salle et ne prend pas part au vote.)

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

53 - CITOYENNETE – POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE - DPV – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTIONS 2025

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Le Comité de pilotage du 14 février 2025 a validé les actions et subventions destinées aux associations et partenaires. La Ville de Narbonne qui mène depuis de nombreuses années des actions dans ces quartiers a sollicité l'accompagnement financier du Grand Narbonne pour mettre en place des actions dans le cadre du plan d'action pluriannuel de l'atelier « santé ville », la gestion urbaine et sociale de proximité et les actions de cohésion sociale. La convention précise le montant de cette subvention qui s'élève à 41 000 €, répartis de la façon suivante : atelier « santé ville » 20 000 € ; gestion urbaine et sociale de proximité 15 000 € et cohésion sociale 6 000 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Éric PARRA est sorti donc le vote est clos.

Votants : 41

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants

54 - CITOYENNETE – POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : C'est le renouvellement de convention avec les associations partenaires ABP et Les Compagnons Bâtisseurs pour mettre en place ces chantiers d'insertion sur les quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote. M. PARRA est dehors donc le vote est clos.



Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

(Retour en séance de M. Éric PARRA.)

55 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DU GRAND CASTELOU AU PROFIT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE (PNRNM)

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir à tous. Par délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2024, la Ville de Narbonne avait approuvé la convention tripartite d'occupation temporaire des biens et espaces du domaine du Grand Castelou au profit du PNR. Suite à l'inauguration –vous y étiez – il a été convenu que la convention d'occupation temporaire est conclue pour une durée de 9 ans moyennant une redevance de 30 000 € par an avec une indexation annuelle conformément au projet joint en annexe. Le PNR, pour sa part, s'acquittera des fluides, abonnements divers et dépenses d'entretien courantes.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote. M. BELART a fait une erreur, mais je vous propose de noter un vote de M. Xavier BELART : favorable.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

56 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN ENGIN TRACTOPELLE CATERPILLAR

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Le Centre municipal est amené à vendre sur le site officiel Agora Store un tractopelle de la marque CATERPILLAR pour la somme de 16 627,14 €. Je vous fais grâce du nom de la société, je me suis entraîné, mais je n'arrive pas à le dire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

57 - RAPPORT ANNUEL - RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BRL - EXERCICE 2024

Bertrand MALQUIER



Monsieur le Maire : C'est une nouveauté. Nous devons à présent et chaque année voter le rapport des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'Administration de BRL. Figurez-vous qu'au CA de BRL l'ensemble des communes représente 0,10 % du capital donc, à ce titre, nous aurons chaque année, comme toutes les communes actionnaires, le rapport à vous présenter. Avez-vous des questions ? Cela m'arrange. On vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

58 - RAPPORT ANNUEL - RAPPORT ANNUEL 2024 DES MANDATAIRES - ALENIS

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : S'agissant du rapport de la SEM ALENIS, je ne vais pas vous faire l'historique tous les ans. Pour la Ville de Narbonne siègent : Sophie PONS-PELOFY, Alexandre GUENFICI et moi-même. Le rapport oblige à rendre compte de l'assiduité des représentants, tout simplement entre 70 % et 100 % au Conseil d'Administration, 100 % pour les Assemblées générales et 100 % pour les comités stratégiques auxquels je participe. Le chiffre d'affaires est de 7,7 M€ avec un résultat net après impôt de 392 789 € mis au report à nouveau sur les comptes de la société. La perspective de 2025 est bonne, car on devrait avoir un résultat après impôt d'environ 156 000 €. Je vous propose de l'approuver et vous avez des pages à lire, si vous voulez.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

59 - AMENAGEMENT - CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND NARBONNE DÉVELOPPEMENT

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Je vous en parlais un peu tout à l'heure, c'est la création de la SPL (Société Publique Locale) Grand Narbonne Développement. On cherche à multiplier les outils qui vont nous permettre de mieux intervenir en fonction des situations. Aujourd'hui, nous avons une SEM (Société d'Économie Mixte) publique et privée qui est le bras armé du Grand Narbonne en termes d'aménagement. Elle a une logique de rentabilité. On cherche un outil qui n'ait pas cette logique de profit, un outil qui puisse nous permettre à la fois de porter des études, de réhabiliter, de construire, d'aménager ou de gérer un outil composé uniquement de collectivités et c'est la SPL. Elle pourra par exemple porter un aménagement dans un cœur de ville sur une opération qui par définition n'a pas de rentabilité, mais par contre qui pèse sur l'intérêt général parce qu'elle a une logique d'ensemble. De la même façon, elle pourra gérer un équipement culturel ou une piscine qui, par définition, sont déficitaires et sans logique de rentabilité. Pour être totalement transparent, on crée trois outils nouveaux qui viennent compléter la SEM : cette SPL, l'objet de cette délibération ; le GIE (Groupement d'Intérêt Économique) qui est la délibération suivante et qui va être le chapeau de



l'ensemble puisqu'il y aura un outil complémentaire qui sera la foncière. La foncière sera créée par la suite et elle va nous permettre d'avoir une autonomie qui aujourd'hui n'est pas réelle. Dans la foncière, on associe également la CCI, la Banque des territoires. Ce sont d'autres partenaires qui viennent avec ALENIS dans cette foncière. Elle va nous permettre de porter des projets, de donner à bail, mais également de réaliser des projets. C'est cette boîte à outils du territoire qui va nous permettre de répondre de façon plus efficace sur des enjeux patrimoniaux, culturels, d'intérêt public ou économique. Par exemple, sur la foncière nous nous sommes aperçus de l'absence de possibilité d'avoir des terrains. On est très dépendant et on ne peut pas répondre rapidement à des demandes qui nous arrivent au-delà des ZAC créées par le Grand Narbonne.

Trois outils : SPL, la Foncière et ALENIS et au-dessus d'elles, comme une holding en droit privé, un GIE. Les effectifs monteront dans le GIE qui permettra de piloter les trois outils. En fonction du cas d'espèce, de la situation, on utilisera un outil ou l'autre. Nous étions une des rares collectivités de notre taille à ne pas disposer de cette pluralité des outils, rendue possible par le législateur. Voilà ce que nous vous proposons de voter aujourd'hui. Je vais vous donner des exemples. Le Pont des Marchands fait partie des outils qui pourront être pilotés par la SPL ou plus sérieusement par la Foncière qui est à créer. Aujourd'hui, la Foncière pourra conserver du patrimoine pour le donner à bail et donc c'est l'outil. Par contre sur des gestions où nous n'avons pas de concurrence, où on souhaite conserver la mainmise publique, c'est la SPL qui interviendra. Nous sommes trois associés dans la SPL : le Grand Narbonne, la commune de Port-la-Nouvelle et la commune de Narbonne. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno BREHON : Merci. Dans un souci de transparence démocratique, vous avez commencé à expliquer un certain nombre de choses. Déjà – vous me répondrez peut-être – pourquoi avez-vous choisi la SPL plutôt que la SPLA notamment en termes d'aménagement ? C'est quand même une opération budgétaire qui est en train de se construire autour de la création, je reste sur la SPL pour le moment. C'est ce qui vous permet de financer les dépenses d'investissements lourds et qui plus est sur une durée beaucoup plus importante (99 ans) et on dépasse effectivement la durée des mandats. Je ne savais pas que vous aviez des prétentions de longévité aussi importantes, en termes d'âge, bien sûr ! Plus sérieusement, ce n'est pas – et vous l'avez dit – une opération inédite dans le domaine des collectivités, cela se voit par ailleurs. Au-delà de sortir des lignes d'investissement du budget de la Ville ou permettant de protéger la capacité d'endettement et le seuil d'alerte, ce qui n'est pas tout à fait précisé, c'est à quel but. Pourquoi engagez-vous une SPL ? Même si vous avez évoqué le sujet du Pont des Marchands et on s'en doutait puisque tout à l'heure vous aviez dit qu'il y avait des outils qui allaient se créer. Effectivement, cela pose question quand par ailleurs – vous l'avez dit aussi – il existe d'autres structures plus ou moins similaires : la SEM ALENIS, mais aussi l'ARAC Occitanie...

Monsieur le Maire : C'est une Société d'Économie Mixte, mais la Région a aussi une SPL.

Monsieur Bruno BREHON : C'est peut-être le montant qui pose le plus souci dans la transparence démocratique. C'est peut-être ce qui a bloqué aussi les autres agences. Je ne sais pas si vous avez eu quelques échanges avec eux et c'est donc le sujet à mettre en transparence : à quel niveau d'endettement vous allez investir par le biais de cette SPL et donc sur quels projets ? Même si vous avez abordé le projet du Pont des Marchands, ce n'est pas une petite question anodine. Vous le savez, si des incertitudes pèsent sur la maquette financière, les trois collectivités actionnaires que vous avez évoquées (Port-la-Nouvelle, Narbonne et le Grand Narbonne) étant en responsabilité, ce sera à elles de mettre la main au pot pour combler les pertes éventuelles. Et c'est d'ailleurs ce qui représente une garantie pour les créanciers et notamment pour les banques.

Monsieur le Maire : OK. Monsieur CAZAL.



Monsieur Philippe CAZAL : Le projet de foncière signifie que l'Établissement Public Foncier régional ne peut pas répondre à cet objet ?

Monsieur le Maire : Non, c'est complémentaire, cela n'a rien à voir. C'est sur le portage. Cela n'enlève rien à l'Établissement Foncier Public régional. Pour répondre à M. BREHON. Non, toutes les sociétés sont constituées pour 99 ans, c'est une réalité, il n'y a pas d'objectif d'endettement à long terme. La logique n'est pas d'aller chercher un endettement. On cherchait un outil. Cet outil demain – je vous ai donné l'exemple du Pont des Marchands, mais il y a d'autres outils – va pouvoir gérer les équipements publics comme l'Espace de Liberté par exemple. Si nous créons demain un complexe associatif, elle va pouvoir venir faire de la gestion. Aujourd'hui, nous avons une logique de bons gestionnaires et le bon gestionnaire doit disposer de l'ensemble de la palette des outils à disposition pour pouvoir mieux gérer au cas par cas. Un cabinet nous a accompagnés et a audité l'ensemble des interlocuteurs publics et privés et il nous a confortés dans ces conclusions. Cette SPL sera parfaitement transparente puisqu'elle n'est composée que de public, les actionnaires sont publics dans leur intégralité. On ne l'a pas proposé à d'autres. Ce sera demain et après-demain en fonction des besoins des collectivités qui ont la recherche de cet outil. À un moment, on s'était posé la question de la création de la SPL pour les pépinières d'entreprise. On pensait, il y a 2 ans, créer la SPL pour aller gérer les pépinières d'entreprise et c'est d'ailleurs une réflexion qui est en train de mûrir parce qu'on se la posera. Cet outil va nous permettre de compléter l'offre de gestion.

Monsieur Bruno BREHON : Juste par curiosité, pourquoi Port-la-Nouvelle ? Il suffisait de deux collectivités. Et pourquoi pas la SPLA ?

Monsieur le Maire : Parce que Port-la-Nouvelle – c'est la volonté du Maire Henri MARTIN – est déjà actionnaire chez ALENIS et elle souhaitait suivre cette logique et donc ils ont voulu intégrer spontanément. Je suis certain que demain, il y aura un élargissement. Par contre aujourd'hui Port-la-Nouvelle entre avec un capital de 15 %. Il y aura obligatoirement des levées de capitaux qui feront que la quote-part de Port-la-Nouvelle évoluera. Ce qui est logique, c'est proportionnel à la population et au budget communal.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : On a compris que ce sont des outils et qu'on attend des bénéfices. Quels mécanismes seront mis en place pour que les élus et les citoyens...

Monsieur le Maire : Attendez ! la SPL c'est hors profit, ce n'est pas dans cette logique. Par contre la foncière oui, elle peut être profitable, comme la SEM ALENIS.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je veux savoir quels mécanismes seront mis en place pour que les élus et les citoyens puissent suivre l'activité de ces deux outils et garantir que l'argent public soit bien utilisé. En clair, y aura-t-il des rapports au Conseil municipal ?

Monsieur le Maire : C'est pareil. Exactement comme celui que Guy CLERGUE vient de vous faire. C'est le rapport annuel de chaque délégataire, comme on le fait pour chaque structure. Regardez aujourd'hui jusqu'où la transparence est poussée. On a 0,00 quelque chose de BRL et on a un rapport – personne l'a lu, je suis certain – qui nous est imposé dans la transparence. Donc imaginez quand vous êtes actionnaire d'une SPL, demain indirectement de la foncière puisque c'est par le biais d'ALENIS que nous serons actionnaires de la foncière. C'est pour cela qu'elle n'y est pas aujourd'hui, mais elle y sera lorsqu'on devra la ratifier au Grand Narbonne après la création. Port-la-Nouvelle ce n'est pas 15, mais 20 %.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : D'autres communes pourront-elles y rentrer, si elles le souhaitent ?



Monsieur le Maire : Oui, c'est ouvert. Elles entreront en proportion de leur budget.

Monsieur Guy CLERGUE : Port-la-Nouvelle est à hauteur de 6,76 % à ALENIS.

Monsieur le Maire : Au départ elle était certainement à 10 ou 15 % et en fonction des augmentations des capitaux sa quote-part a baissé. On va voter également la désignation des trois représentants au Conseil d'Administration et, parmi eux, un représentant à l'Assemblée générale. Pour faire ce vote, il faut que je vous propose la levée à l'unanimité du vote à bulletin secret. Tout le monde est-il d'accord pour que l'on ne vote pas à bulletin secret ?

Mais d'abord on vote la création par télécommande.

(*M. Éric PARRA sort et ne prend pas part au vote.*)

Votants : 40

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 5

Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : On a fait ajouter un paragraphe aussi. Le paragraphe sert à bien verrouiller comme il faut. On fait un peu de redites. On répète ce que la loi dit déjà, mais on interdit toute rémunération nouvelle dans cette organisation. On ne crée pas des structures pour aller y placer des personnes qui auront des rémunérations. Ce n'est que du bénévolat, c'est par leur mandat de conseillers municipaux ou communautaires qu'ils entrent dans les structures. C'est l'ajout que j'ai oublié de vous préciser.

Elle est créée donc là, on va voter les représentants pour les 6 mois, les 185 jours, puisqu'il faudra revoter dans 6 mois. On vous propose de laisser les mêmes qui sont déjà représentants à ALENIS. Êtes-vous tous d'accord à la levée du vote à bulletin secret ?

Le Conseil approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire : On vote à main levée. On vous propose : M. Guy CLERGUE, M. Alexandre GUENFICI et Mme Sophie PONS-PELOFY. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. On vote. Qui est contre ces trois candidatures ? Personne. Qui s'abstient ? 5 abstentions.

(*M. Guy CLERGUE, M. Alexandre GUENFICI et Mme PONS-PELOFY sont désignés à l'unanimité.*)

Monsieur le Maire : Parmi ces trois personnes élues au Conseil d'Administration, il faut en nommer une qui siégera aux Assemblées générales. On a désigné M. Guy CLERGUE. On a désigné Mme PONS-PELOFY, M. Alexandre GUENFICI et M. Guy CLERGUE et parmi eux, c'est M. CLERGUE qui a le taux de présentiel le plus important chez ALENIS qui sera à l'Assemblée générale.



Monsieur le Maire : C'est le chapeau qui va permettre le pilotage des trois entités. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Bruno BREHON : Dans votre création de GIE, c'est la fameuse holding dans laquelle on va transférer du personnel d'ALENIS j'imagine en grande partie voire en totalité. Pour le coup, des salariés de la Ville ou du Grand Narbonne y seront-ils intégrés ?

Monsieur le Maire : Non, cela n'a rien à voir. Par contre il y aura des recrutements complémentaires. Je dis holding pour faciliter la compréhension, ce sont deux droits différents. Le GIE est à côté, il n'est pas au-dessus. Le GIE, ce sont les fonctions support, c'est la mutualisation des fonctions support. C'est pour éviter d'avoir un directeur de chaque structure. C'est pour éviter d'avoir un comptable dans chaque structure. C'est pour éviter d'avoir un RH dans chaque structure. On veut quelque chose de souple avec ce GIE qui puisse piloter. Je vous donne un exemple – c'est juste un exemple, ne prenez pas cela pour argent comptant et en plus je n'ai pas le droit d'annoncer quelque chose – admettons, une hypothèse, on gère un nouveau théâtre, il faudrait recruter dans ce nouveau théâtre un directeur de théâtre, si c'est porté par la SPL. En fonction de l'objet qui portera le travail de l'une des déstructures, il y aura un recrutement ad hoc.

Monsieur Bruno BREHON : La question était toute simple.

Monsieur le Maire : Non, il n'y a pas de transfert, à part s'ils sont candidats, bien sûr !

Monsieur Bruno BREHON : Là, on est sur le GIE et c'était pour savoir si vous sortiez du personnel donc des compétences de la Ville et du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire : Non, cela n'a rien à voir.

Monsieur Bruno BREHON : Ceci étant, comme vous transférez quand même certains outils publics dans cette SPL, les compétences vont s'amoindrir sur la Ville et sur le Grand Narbonne.

Monsieur le Maire : Des compétences qui ne seront que dans l'objet de la SPL ou d'ALENIS. Ce ne sont pas des compétences croisées, ce ne sont pas des compétences que l'on a. Vous comprenez ? Il faut voter.

(Retour en séance de M. Éric PARRA.)

Votants : 41

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 6

Le Conseil adopte à l'unanimité des votants.

61 - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE NARBONNE, LE GRAND NARBONNE ET LA VILLE DE MYKOLAÏV

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : On vous en avait déjà parlé. C'est l'accord de coopération tripartite entre la Ville de Narbonne, Grand Narbonne et ville de Mykolaïv. À Mykolaïv ils ont des atouts économiques, un vaste territoire où nous sommes identifiés par le truchement de Gilles BOURGUIGNON avec la solidarité que porte Narbonne-Ukraine. Depuis quelques années, nous avons établi des échanges constructifs. Dans 10 ou 15 jours, les représentants élus de Mykolaïv viennent sur notre territoire. En



échangeant l'année dernière, ils ont voulu aller plus loin. Au-delà de l'échange humanitaire – vous savez qu'avec le Conseil départemental, le Grand Narbonne et le Conseil départemental de l'Ariège on a fait parvenir des véhicules réformés chez nous – Mykolaïv a aujourd'hui une position géographique stratégique que l'on veut lier avec le Grand Narbonne pour le port de Port-la-Nouvelle, mais également sur des échanges sportifs. Vous savez qu'on a accueilli en septembre 2024 les équipes nationales de rugby d'Ukraine qui sont venues s'entraîner sous la houlette d'Henri SANZ, excellent entraîneur et ancien grand demi de mêlée de l'histoire de Narbonne. Donc des échanges sportifs, culturels et économiques par le truchement de ces deux ports celui de Mykolaïv et celui de Port-la-Nouvelle notamment où des échanges sont déjà nés entre les opérateurs de DEME et ceux de Mykolaïv. Des rencontres sont programmées tout au long de ce mois de septembre. C'est un accord de coopération tripartite (Ville, Grand Narbonne, ville de Mykolaïv) qui vous est proposé. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

62 - GRANDS PROJETS - DÉPLACEMENT D'UN MONUMENT AUX MORTS

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Nous prévoyons de déplacer le monument commémorant les martyrs de la résistance et de la déportation 1940-1945, actuellement situé sur le Square Arago. Il est prévu de le déplacer dans l'amphithéâtre du jardin Saint-Paul. Ce déplacement permettra de répondre à plusieurs objectifs. Le premier revêt un aspect sécuritaire puisqu'actuellement ce lieu n'est pas clos par du mobilier urbain anti intrusion. D'autre part, la célébration des cérémonies mémorielles conduit à la neutralisation du stationnement aux abords, avant et pendant la manifestation. Le deuxième objectif est celui de la préservation du monument puisque le jardin Saint-Paul est un lieu propice au recueillement. L'amphithéâtre avec sa forme arrondie permettra une mise en valeur de l'édifice en lui redonnant une symbolique forte auprès de la population. Enfin, le dernier objectif est celui de la conversion du site puisque le déplacement de ce monument aux morts ainsi que de l'ancien boulodrome va permettre de transformer cet espace. Le programme a été travaillé avec une équipe de paysagistes afin de créer un jardin à voiture de 25 places augmentant ainsi à 50 % les surfaces désimperméabilisées notamment grâce à la création d'espaces plantés en pleine terre en conservant l'ensemble des arbres existants et en créant un cheminement piéton à l'ombre des platanes.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Les associations d'anciens combattants ou patriotiques ont toutes été consultées et ont validé. On passe au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

63 - GRANDS PROJETS - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE - REQUALIFICATION DURABLE DU COEUR DE NARBONNEPLAGE - TRANCHE 2



Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : 135 000 € par le Département pour cette deuxième phase de réhabilitation des Terrasses de la mer, esplanade Didier MOULY. On avait reçu 150 000 € pour la première phase du boulevard de La Méditerranée.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Il y a une panne électronique donc il faut faire un vote à main levée. On va faire simple : qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal se termine, je vous donne la date du prochain : le 13 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal clôturé, nous allons procéder à la remise de l'honorariat de Maître Didier MOULY.

Chers collègues, c'est un moment particulier que nous vivons ce soir. Un moment d'émotion et de mémoire puisqu'à l'issue de ce Conseil, c'est à Maître Didier MOULY, notre ancien Maire, que nous voulons rendre hommage collectivement en lui remettant, en lui attribuant à titre posthume, l'honorariat pour ses 10 années à la tête de Narbonne. Didier MOULY n'était pas seulement un élu, seulement un avocat reconnu, il n'était pas seulement un acteur associatif engagé, il n'était pas seulement un maire. Il était un homme de passions, de convictions, un homme fidèle à ses idées, fidèle à ses amis, fidèle à Narbonne. J'ai eu la chance et je dirais même le privilège d'être proche de lui et ce depuis mon enfance. Nous avons partagé bien des discussions parfois des désaccords, souvent des éclats de rires, toujours une grande sincérité. Chez Didier il n'y avait pas de faux-semblants. On savait où on allait, on savait ce qu'il voulait. Il avait aussi ses manières, ses expressions. Sa voix très forte raisonnait à tel point qu'on savait où il était à des dizaines de mètres à la ronde. Il avait aussi son franc-parler. Chacun d'entre nous garde en mémoire ce tic de langage qui lui appartenait quand il parlait des « décennies » – je ne sais pas le faire comme lui – en insistant sur la première syllabe avec cette énergie qui lui était propre. Ce n'était pas qu'un mot « décennie », c'était la marque d'un homme qui pensait le temps long, l'histoire, l'avenir. Oui, Didier pensait en « décennies », en construction durable, en héritage. Victor Hugo a écrit : « *Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent* ». Didier a lutté toute sa vie. Il a lutté pour ses convictions, il a lutté pour ses proches et contre sa maladie, mais systématiquement pour et à Narbonne. Il ne reculait jamais devant le combat, mais toujours avec la volonté d'avancer, de bâtir, de laisser une empreinte. Et cette empreinte est bien là : dans les murs, dans les projets, mais aussi dans les coeurs, car Didier, au-delà de ses mandats et de ses responsabilités, a su créer une relation singulière avec chacun de nous.

Ce soir en lui attribuant l'honorariat, nous ne faisons pas seulement un geste institutionnel. Nous disons à Didier : ton passage à la tête de cette ville a compté. Il a marqué son temps et il restera. Puisque Didier n'est plus là pour recevoir lui-même cette distinction, c'est à toi, cher Sylvain, que je vais la remettre. En toi nous voyons la continuité d'un nom, d'un héritage et surtout d'une mémoire.



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

En recevant cet honorariat, tu reçois le témoignage de notre gratitude collective, mais aussi une part de la mémoire vivante de ton père. Tu reçois ce rappel que son action, ses combats et son amour pour Narbonne ne s'effaceront pas. Je voudrais conclure avec cette phrase d'André Malraux : « *Le passé ne meurt pas, il est toujours présent* ». Ce soir Didier est bien présent parmi nous, dans nos esprits, dans nos cœurs et dans la reconnaissance que nous lui exprimons. Cher Sylvain, je t'invite à venir me rejoindre pour recevoir cette distinction qui vient sceller pour toujours la place de ton père dans l'histoire de Narbonne.

(Applaudissements.)

Signature du Secrétaire de Séance
Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire
Bertrand MALQUIER

